

Le recensement démarre le 19 janvier

Huit agents sillonnent la commune.

Du 19 janvier au 25 février, 8 agents recenseurs munis de la carte officielle tricolore se rendent chez les habitants de Saint-Herblain concernés par le recensement. Cette enquête annuelle est réalisée par l'[Insee](https://www.insee.fr/fr/information/1303540) (<https://www.insee.fr/fr/information/1303540>) auprès de 8% de la population herblinoise pour déterminer la population légale de la commune.

Les habitants concernés auront reçu un courrier du maire avec le nom de l'agent recenseur missionné par la Ville. Une permanence téléphonique est organisée par la Ville du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 0 800 104 771 (Numéro vert appel gratuit).

Il est demandé de répondre prioritairement par internet dans un délai de 48 heures ou par questionnaire papier qui devra être transmis à la mairie pour le 25 février au plus tard.